

N/REF : 19/01/2026 11H47 C:265064 I:33809
V/REF : TEL
V/Email reçu le Lundi 19/01/2026 a 11H47

OROPACK

**35 RUE DU BEAL
38400 ST MARTIN D'HERES**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de - 2ans/Prof.
Cf localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 21 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 35 RUE DU BEAL SMH
M BONNET
MOTIF : INTERVENIR POUR TOILETTES BOUCHÉS
M BONNET
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 19/01/2026 A 13H15
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 35
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU EAUX USEES DES DEUX TOILETTES
A PARTIR DU REGARD EXTERIEUR JUSQU'AU COLLECTEUR DE LA VILLE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56

TOTAL H.T.	188,56
T.V.A. a 20,00%	37,71
TOTAL T.T.C.En EURO	226,27

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN